

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Louhans
26 montée de Saint-Claude
cité scolaire mixte, actuellement collège Henri-Vincenot et lycée Henri-Vincenot

statue (figure colossale) : Les Formes de la vie naissent de l'océan

Références du dossier

Numéro de dossier : IM71003322

Date de l'enquête initiale : 2008

Date(s) de rédaction : 2009, 2026

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale œuvres d'art issues du 1 % artistique dans les lycées de Bourgogne, enquête thématique régionale lycées publics de Bourgogne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : statue

Précision sur la dénomination : figure colossale

Titres : Formes de la vie naissent de l'océan (Les)

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2026, AO, 126

Emplacement dans l'édifice : entre l'administration et l'externat, en extérieur

Historique

L'œuvre est commandée par la Ville de Louhans dans le cadre de la procédure du 1 % artistique, lors de la construction de la cité scolaire. Dans une lettre datée du 24 mai 1965, l'architecte Rogatien de Cidrac propose au ministre chargé des Affaires culturelles de confier la décoration à deux artistes : Antoniucci Voltigerno dit Volti et Guy Revol. Ces deux noms sont présentés par l'architecte Henri Palazzi à la commission de la création artistique lors de la séance du 2 juillet 1965, qui valide le choix de Volti mais émet des réserves sur Revol. Pour le programme, deux propositions sont en balance : rassembler les œuvres près de l'entrée ou, à l'inverse, les disperser sur le site. Palazzi préfère la seconde formule "qui a l'avantage de disperser l'intérêt sur différents volumes de construction et d'augmenter ainsi l'effet de perspective [...] recherché dans la disposition d'ensemble des bâtiments". Elle consiste à "placer à l'entrée principale un grand motif en bronze [...] qui pourrait se refléter dans une pièce d'eau" évoquant un "hymne à la vie" et, sur les façades de quatre bâtiments, "des motifs sculptés en bas-relief, peut-être en terre cuite, détachés du mur, qui exprimeraient les horizons ouverts aux jeunes gens par les différents enseignements prodigués dans cette grande cité scolaire" (lettre du 8 juillet 1965). La proposition est jugée satisfaisante par le comité départemental des constructions scolaires (8 décembre 1965) et le conseil général des Bâtiments de France (5 juillet 1966). Contrairement au projet de Volti, celui de Revol rencontre des difficultés. Dans le courant de l'année 1967, le principe de grands reliefs est abandonné au profit d'une "sculpture en alliage d'aluminium de 3,5 mètres de long sur le bassin du parvis central". L'artiste s'explique dans une lettre du 23 octobre : "Le parti plastique (élément axé en longueur mais présentant néanmoins un intérêt et des impressions dans les trois dimensions) imposé par l'environnement architectural reste inchangé. L'expérience que j'ai acquise ces dernières années des qualités exceptionnelles des fontes en alliages légers [...] m'a fait considérer cette matière comme idéale pour une sculpture placée sur un bassin, à quelques centimètres de la surface de l'eau. De plus, le caractère expressionniste et romantique d'une posture extrêmement libre tendant vers une calligraphie dans les trois dimensions de l'espace [...] trouvera dans ce métal ses meilleures possibilités de matérialisation. Ainsi cette œuvre s'inscrivant en contre point dans la noble rigueur des volumes architecturaux créera un point de sensibilité et d'affectivité nécessaire." La commission de la création artistique réunie le 24 octobre est peu convaincue, et "note l'ambiguïté du parti adopté par M. Revol : le torse est expressionniste alors que le bas du corps est traduit par des lignes stylisées". C'est donc un second projet qui

est finalement validé par l'inspecteur principal de la création artistique le 14 décembre. Un autre problème se pose alors : celui du financement qui n'est pas assuré, les crédits du 1 % de la première tranche de travaux (arrêté ministériel du 22 décembre 1966) étant majoritairement consacrés à l'exécution de l'œuvre de Volti. Il faut attendre l'arrêté ministériel du 7 février 1968 relatif au financement de la seconde tranche pour voir le projet se concrétiser. Son coût est fixé à 56.000 francs. L'arrêté d'agrément de Revol pour une sculpture "qui sera placée sur le bassin du parvis central" date du 3 mai 1968. Le bassin semble n'avoir jamais été construit. La statue est déposée aujourd'hui entre l'administration et l'externat.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()

Dates : 1968 (daté par source)

Auteur(s) de l'œuvre : Guy-Charles Revol (sculpteur, attribution par source)

Description

La statue en métal repose sur un socle en béton à pans coupés.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : sculpture

Matériaux : fonte d'aluminium (?, gris) : fondu ; béton (support)

Mesures : h : 86 cm (statue)l : 290 cm (statue)la : 65 cm (statue)h : 70 cm (socle)l : 238 cm (socle)la : 65 cm (socle)

Statue : h = 86, l = 290, la = 65 ; socle : h = 70, l = 238, la = 65.

Représentations :

sirène

nu

La figure est celle d'une sirène dont les attributs féminins sont accentués : poitrine, fesses et bassin. Ses jambes serpentine se terminent par deux nageoires.

État de conservation

Bon état.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la région

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives nationales : 19880466/62. Ministère de la Culture, délégation aux arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau commande publique, 1 %. 1964-1968.**
Archives nationales : 19880466/62. Ministère de la Culture, délégation aux arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau commande publique, 1 %. 1964-1968. Comprend notamment : Louhans (cité scolaire).
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 19880466/62

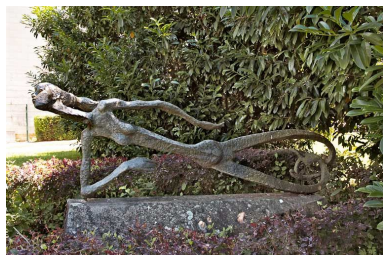
Documents figurés

- Lycée de Louhans. Décoration [au titre du 1 % artistique]. [Proposition] n° 1. [Vue en situation des œuvres projetées]. [1965].**
Lycée de Louhans. Décoration [au titre du 1 % artistique]. [Proposition] n° 1. [Vue en situation des œuvres projetées] / [Rogatien de Cidrac et Henri Palazzi]. [1965]. 1 tirage de plan ; 38 x 53 cm. Les œuvres sont rassemblées à l'entrée de la cité scolaire : une statue au dessus d'un bassin et plusieurs reliefs sur la façade orientale du bâtiment des logements.

Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 19880466/62

- **Lycée de Louhans. Décoration [au titre du 1 % artistique]. [Proposition] n° 2. [Vue en situation des œuvres projetées]. [1965].**
Lycée de Louhans. Décoration [au titre du 1 % artistique]. [Proposition] n° 2. [Vue en situation des œuvres projetées] / [Rogation de Cidrac et Henri Palazzi]. [1965]. 1 tirage de plan ; 38 x 74 cm. Les œuvres sont dispersées sur l'ensemble de la cité scolaire : une statue à l'entrée, et quatre reliefs sur quatre bâtiments différents.
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 19880466/62

Illustrations



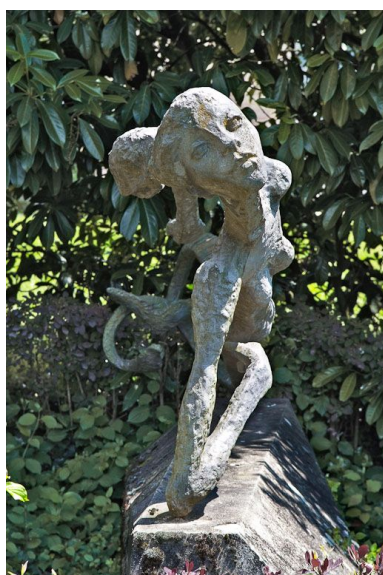
Vue d'ensemble.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100535NUC2A



Vue d'ensemble.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100541NUC2A



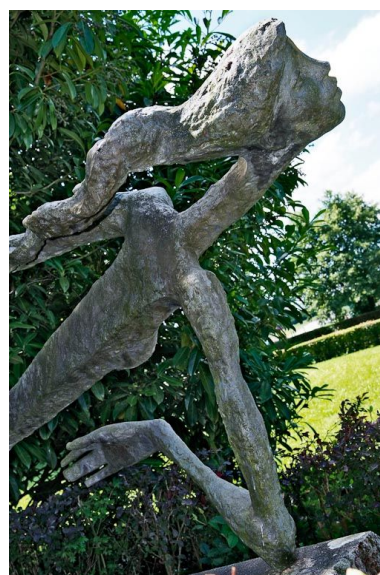
Vue d'ensemble.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100539NUC2A



Vue d'ensemble.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100537NUC2A



Détail.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100536NUC2A



Détail.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100538NUC2A



Détail.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100540NUC2A

Dossiers liés

Édifice : cité scolaire mixte, actuellement collège Henri-Vincenot et lycée Henri-Vincenot (IA71003990) Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Louhans, 26 montée de Saint-Claude

Dossiers de synthèse :

les lycées publics de Bourgogne (IA21006010) Grand Est, Marne, Bourgogne-Fresne

les œuvres d'art issues du 1 % artistique dans les lycées de Bourgogne (IA21006038) Grand Est, Marne, Bourgogne-Fresne

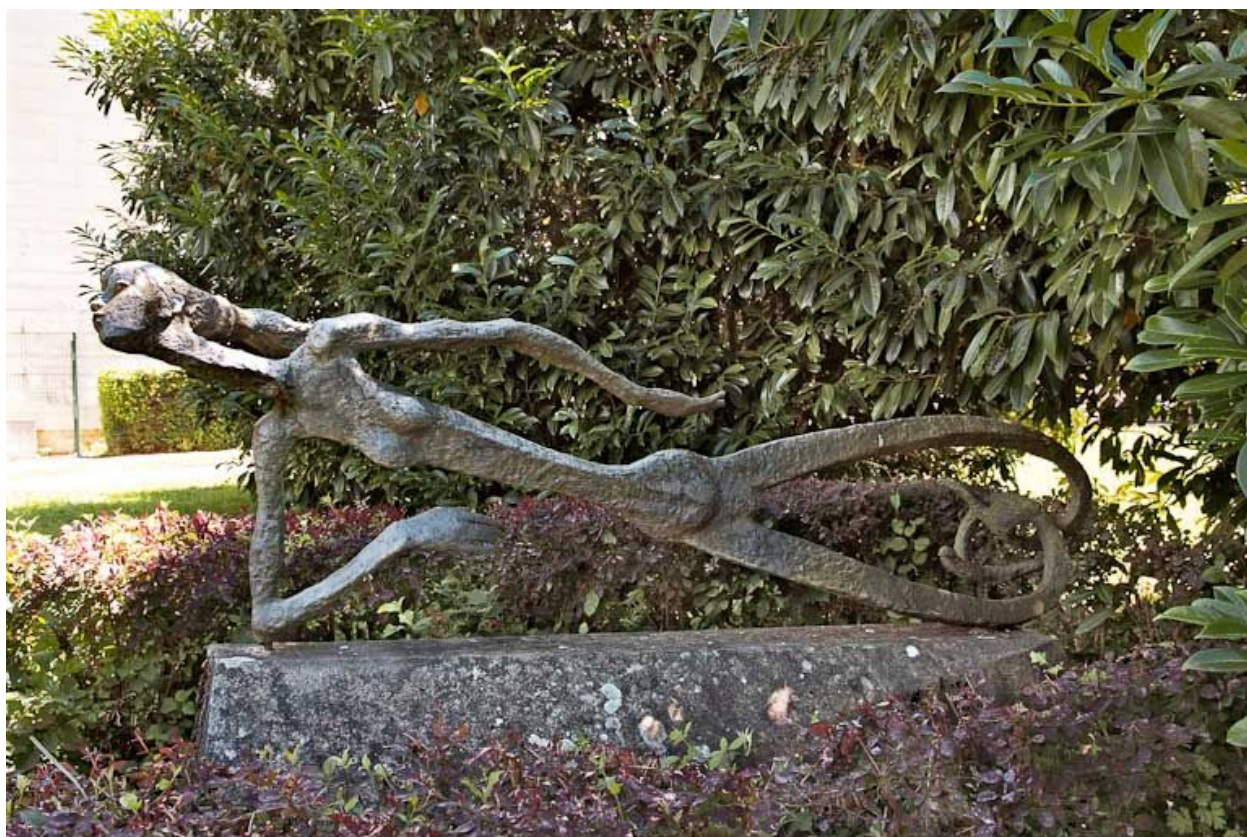
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

statue (figure colossale) : Hymne à la lumière (IM71003321) Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Louhans, 26 montée de Saint-Claude

Auteur(s) du dossier : Marianne Mathis, Fabien Dufoulon

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



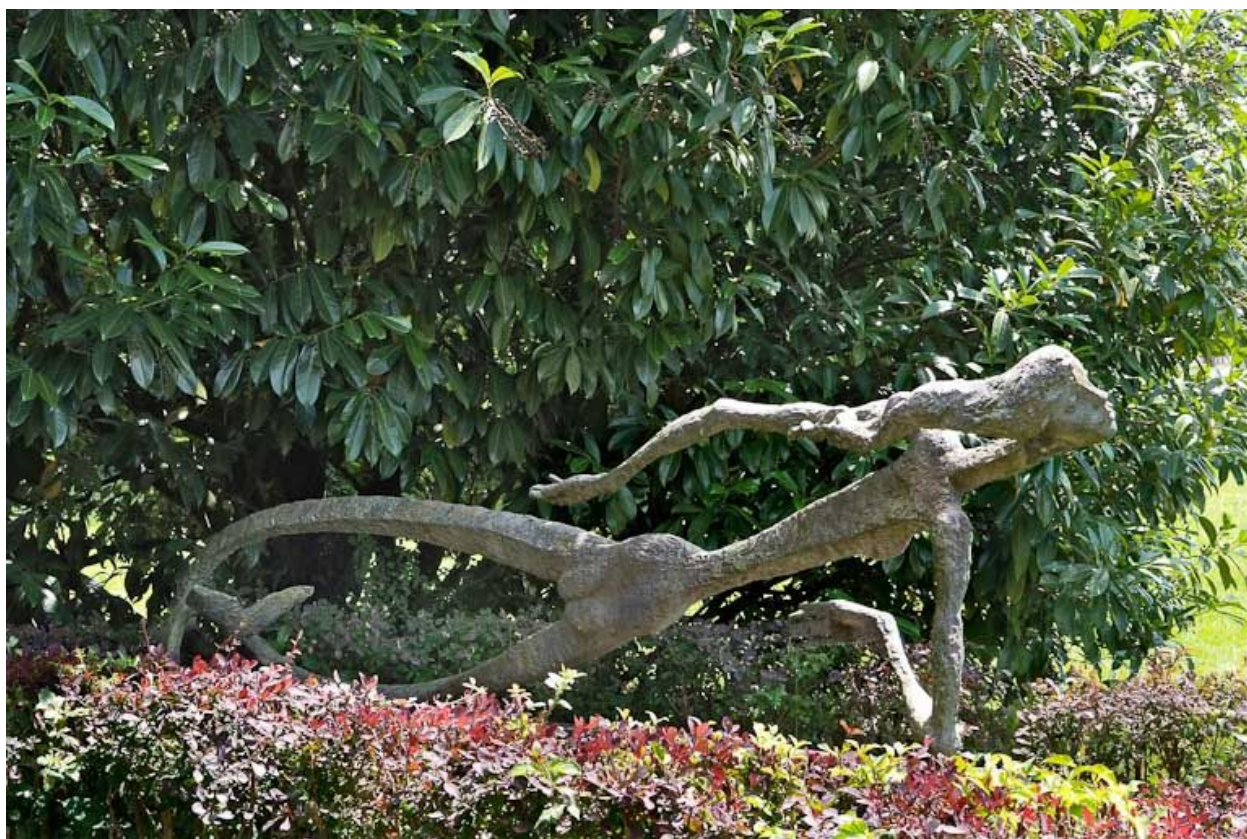
Vue d'ensemble.

IVR26_20097100535NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



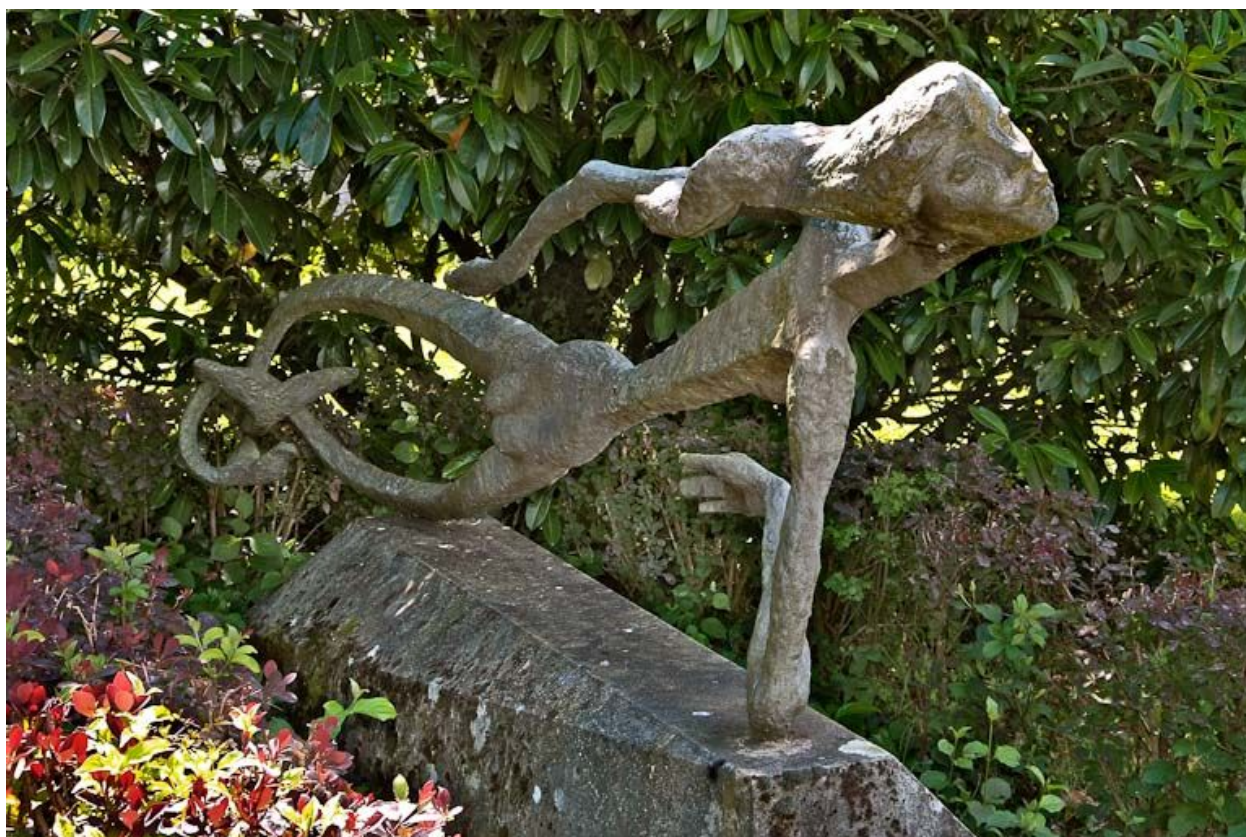
Vue d'ensemble.

IVR26_20097100541NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble.

IVR26_20097100539NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble.

IVR26_20097100537NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



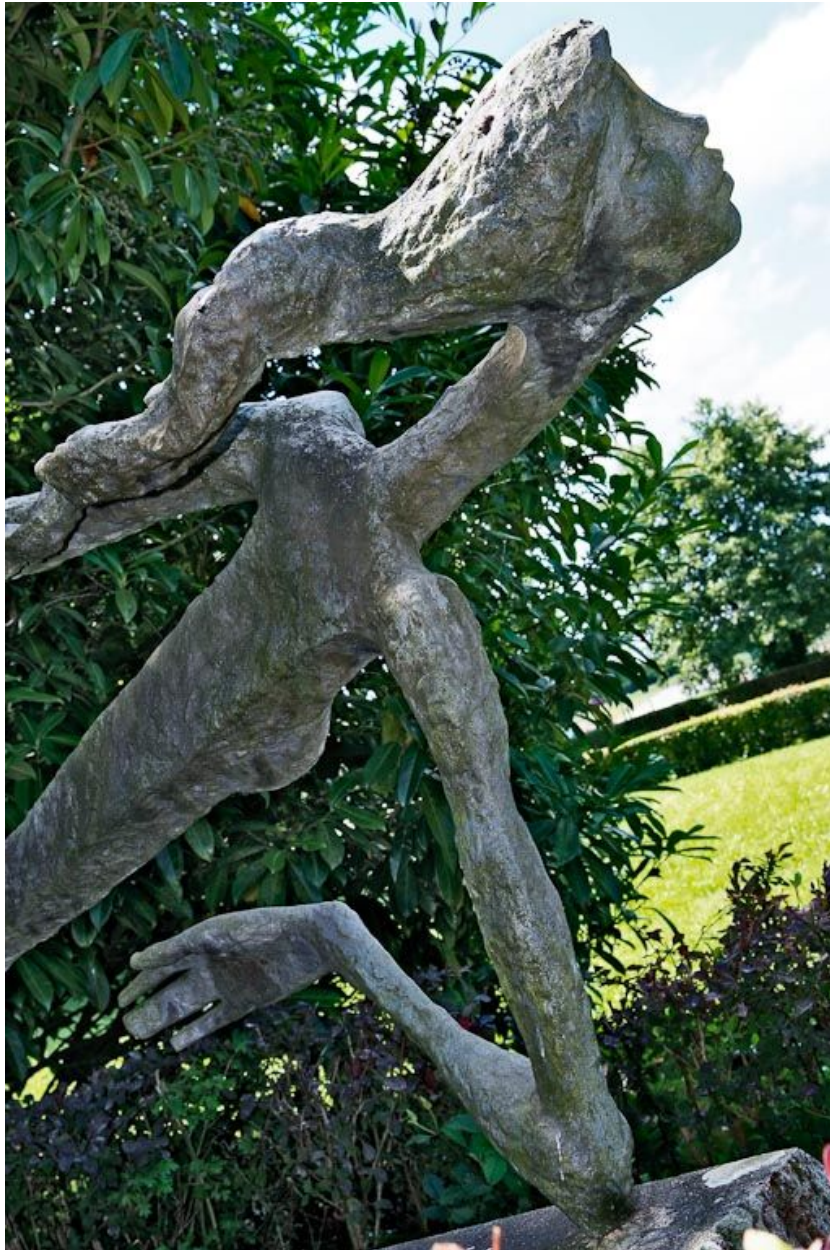
Détail.

IVR26_20097100536NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail.

IVR26_20097100538NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail.

IVR26_20097100540NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation